

Rapport annuel 2018

Conditions d'exercice des droits de vote

Mis à jour en mars 2019





SOMMAIRE

1. Périmètre de vote
2. Répartition des votes suivant classification AMF
3. Principaux thèmes de refus dans les votes 2018
4. Evolution des votes depuis 2014
5. Motifs de refus ou d'abstention depuis 2004
6. Conflits d'intérêt
7. Dérogations à la politique de vote
8. Prêt/emprunt de titres
9. Résolutions externes (non agréées par le Conseil d'Administration de la société)

PREAMBULE

Conformément à l'article 321-133 du Règlement Général de l'AMF, Humanis Gestion d'Actifs, la société de gestion du groupe Malakoff Médéric Humanis, rend compte des conditions dans lesquelles elle a exercé ses droits de vote. Le présent rapport porte sur l'exercice, par la société de gestion, de ses droits de vote réalisés en 2018.

La société de gestion exerce les droits de vote de ses fonds d'investissement et mandats de gestion depuis 2004.

Dans le cadre de sa politique de vote, la société de gestion a pour principe d'investir dans des sociétés respectueuses de ses actionnaires.

La politique de vote de la société de gestion s'inspire des meilleures pratiques de la place de Paris en termes de bonne gouvernance.

La société de gestion suit principalement les préconisations des rapports Vienot / Bouton ainsi que les "recommandations de l'Association Française de la Gestion financière" formulées dans le souci de respecter au mieux l'intérêt des actionnaires.

Les principes auxquels la société de gestion est particulièrement attentive sont :

- La représentation des actionnaires (indépendance du conseil d'administration, cumul de mandats des administrateurs, moyenne d'âge ...)
- la protection des actionnaires minoritaires (respect du principe « une action = un vote = un dividende », non dilution des actionnaires, mesures anti-OPA, limitation des droits de vote)
- la juste rémunération des dirigeants et des administrateurs (liens entre rémunérations variables et performances objectives, caractère raisonnable des autorisations demandées, association réelle des salariés aux performances de l'entreprise).

droitsdevote@humanis.com

1. Périmètre de vote

En 2018, la société de gestion a voté pour 65% de son périmètre de vote.

Le périmètre des votes correspond à l'ensemble des Assemblées Générales (AG) des sociétés françaises et étrangères pour lesquelles Humanis Gestion d'Actifs disposait de droits de vote au moment de ces assemblées. Nous avons calculé le périmètre en utilisant l'estimation suivante : nombre d'AG en 2018 de sociétés en portefeuille au 31/12/2018. Proxinvest nous fournit l'estimation suivante : 400 AG. Or sur l'année 2018, nous avons voté lors de 260 AG.

Depuis 2006, la société de gestion vote sur un périmètre France sans restriction spécifique, qui serait par exemple liée au nombre de titres ou au poids du capital détenu. Les contraintes techniques et de coûts pour voter aux assemblées générales, notamment tenues à l'étranger, ne nous permettent pas d'exercer systématiquement nos votes hors de France. Depuis 2010, la société de gestion a décidé d'étendre le vote pour les positions les plus importantes détenues dans les grandes entreprises allemandes, espagnoles et néerlandaises. Depuis 2016, le nombre d'assemblées générales pour lesquelles nous avons voté a connu une très forte progression suite notamment au développement des votes sur le fonds HGA PME ETI et les fonds régionaux, investis sur des valeurs de petite et moyenne capitalisation.

La politique de vote a été actualisée en mars 2019. Elle est disponible sur le site internet hga.humanis.com.

2. Répartition des votes suivant classification AMF

Les tableaux suivants montrent le nombre total de résolutions, ainsi que le nombre total de résolutions, le nombre de résolutions acceptées (vote : Oui), et le nombre de résolutions rejetées (vote : Non). Les chiffres sont donnés en absolu et en pourcentage.

Ci-dessous la répartition des votes par type de résolution :

Type de résolution	Nombre	%
Approbation des comptes	895	19%
Conventions dites réglementées	258	5%
Décisions entraînant une modification de statuts	197	4%
Désignation des contrôleurs légaux des comptes	126	3%
Divers	1166	24%
Nomination et révocation des organes sociaux	783	16%
Programmes d'émission et de rachats de titres de capital	1405	29%
Nombre total de résolutions	4830	100%

Ci-dessous la répartition des votes pour et contre :

Type de résolution	Oui	Non
Approbation des comptes	94%	6%
Conventions dites réglementées	56%	44%
Décisions entraînant une modification de statuts	79%	21%
Désignation des contrôleurs légaux des comptes	45%	55%
Divers	66%	34%
Nomination et révocation des organes sociaux	78%	22%
Programmes d'émission et de rachats de titres de capital	55%	45%
Nombre total de résolutions	69%	31%

3. Principaux thèmes de refus dans les votes 2018

Les deux principaux thèmes de refus dans l'exécution des votes de HGA en 2018 sont :

- Les rémunérations des dirigeants (qui sont principalement classifiées par l'AMF dans la catégorie divers) ;
- Les augmentations de capital potentiellement dilutives.

De manière marginale, on voit apparaître la question du renouvellement des commissaires aux comptes. Il serait souhaitable d'instaurer une rotation plus fréquente des commissaires aux comptes pour réduire les doutes sur l'intégrité des comptes et l'indépendance des auditeurs.

Le tableau suivant montre une répartition plus fine des catégories de résolutions. On constate dans ce tableau que les problèmes de rémunération de dirigeants peuvent apparaître non seulement à travers des rémunérations des mandataires sociaux, mais aussi dans les conventions réglementées et les opérations réservées au personnel, dont les dirigeants peuvent s'octroyer une part trop importante. Ces opérations réservées au personnel peuvent aussi être utilisées comme arme anti-OPA.

Thèmes de résolutions rejetées	% rejet
Approbation des comptes et affectation des résultats	4%
Désignation des contrôleurs légaux des comptes	5%
Nominations ou renouvellements au conseil	12%
Modifications statutaires	3%
Rémunération des mandataires sociaux	25%
Conventions réglementées	8%
Autorisations d'augmentation du capital avec Droit Préférentiel de Souscription	2%
Autorisations d'augmentation du capital sans Droit Préférentiel de Souscription	18%
Rachat de titres de capital	11%
Options et opérations réservées au personnel	11%
Proposition externe	0%
Divers	1%
Total général	100%

4. Evolution des votes depuis 2014

Voici les votes de Humanis Gestion d'Actifs depuis 2014 :

Date	Nombre d'AG	AG françaises	AG étrangères	Nombre de résolutions	Total votes contre	% votes contre
2014	135	113	22	2444	715	29%
2015	140	117	23	2554	735	29%
2016	230	186	44	4024	1340	33%
2017	193	156	37	3479	1042	30%
2018	260	179	81	4830	1483	31%

Depuis 2014, les questions relatives à la nomination des dirigeants deviennent de moins en moins des sujets de tension. Les deux sujets qui représentent les deux tiers des rejets sont les mesures anti-OPA et les rémunérations, notamment depuis la mise en place en France d'un pouvoir en faveur des actionnaires de se prononcer sur la rémunération des dirigeants (Say on Pay), d'abord de manière consultative, puis à terme contraignante et en amont du processus de rémunération dans le cadre de la loi Sapin 2 de 2016. Ces principaux constats sont illustrés dans le tableau suivant, qui montre l'évolution de la répartition thématique des votes négatifs de Humanis Gestion d'Actifs de 2014 à 2018 :

Date	Indépendance des administrateurs	Féminisation des conseils	Cumul de mandats des administrateurs	Moyenne d'âge du CA	Mesures anti-OPA	Plans de souscriptions d'action	Jetons de présence des administrateurs	Plans de rémunérations des dirigeants	Autres	Total
2014	13%	12%	2%	2%	19%	10%	3%	15%	22%	100%
2015	10%	6%	2%	0%	22%	9%	2%	19%	28%	100%
2016	13%	7%	1%	1%	25%	14%	3%	11%	25%	100%
2017	15%	2%	1%	0%	32%	7%	2%	29%	12%	100%
2018	12%				30%	11%	33%		14%	100%

5. Conflits d'intérêt

La société de gestion n'a pas été confrontée à des situations de conflits d'intérêt.

6. Dérogations à la politique de vote

Sauf erreur de notre part, la société de gestion n'a pas dérogé aux principes de sa politique de vote.

7. Prêt/emprunt de titres

La société de gestion ne pratique pas le prêt/emprunt de titres et n'est pas soumise au problème du rapatriement des titres prêtés lors des AG.

8. Résolutions externes (non agréées par le Conseil d'Administration des sociétés)

Humanis Gestion d'Actifs a voté notamment sur les résolutions externes suivantes :

Société	Résumé de la résolution
Arkema	Approbation de l'élection en concours statutaire de Jean-Marc Bertrand comme administrateur (représentant les actionnaires salariés) pour une durée de 4 ans
Electricité de France	Rejet de la proposition externe déposée par le FCPE Actions EDF portant sur l'affectation des résultats et proposant de ne pas verser de dividende : nous avons considéré que l'Etat principal actionnaire devait prendre ses responsabilités, sans pénaliser les actionnaires.
Latécoère	Approbation de la proposition externe du concert Financière de l'Echiquier/Sterling non agréée par le conseil portant sur la nomination de Jean-Paul Herteman comme administrateur indépendant et compétent.
Latécoère	Approbation de la proposition externe du concert Financière de l'Echiquier/Sterling non agréée par le conseil portant sur la nomination de Yann Duchesne comme administrateur indépendant et compétent.
Orange	Approbation de la proposition externe du FCPE Orange Actions non agréée par le conseil portant sur l'affectation des résultats, favorisant l'intérêt de long terme de l'entreprise
Orange	Rejet de la proposition externe du FCPE Orange Actions non agréée par le conseil portant sur l'affectation des résultats : options pour le paiement du dividende en actions. Un tel dispositif représente une trop forte incitation à la spéculation à court terme, avec un risque de dilution de 10% de l'actionnaire.
Orange	Approbation de la proposition externe du FCPE Orange Actions non agréée par le conseil portant sur la modification statutaire de l'article 13 : fixation du nombre maximum de mandats des administrateurs d'Orange. Cela permettrait d'augmenter la disponibilité des administrateurs.
Total S.A.	Acceptation d'une proposition externe non agréée du Comité Central d'Entreprise UES Amont portant sur une modification statutaire, pour permettre une meilleure représentation des salariés actionnaires.

Conformément à l'article 332-134 du Règlement Général de l'AMF, la société de gestion met à disposition des porteurs des fonds qui en font la demande une information relative à l'exercice des droits de vote pour chaque AG, au travers un bilan des votes 2018 répertoriant tous les votes classés par thème, nom de l'émetteur et date de l'AG. En cas de besoin, nous pouvons fournir les explications du vote des différentes résolutions.

Le porteur devra justifier de la détention d'un fonds d'investissement de la société de gestion sur l'année 2018 et seules les résolutions concernant les fonds d'investissement détenus par le porteur lui seront communiquées.



| HUMANIS GESTION D'ACTIFS

HUMANIS GESTION D'ACTIFS - Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 9 728 000€ - RCS : 320 921 828 Nanterre -
N° Agrément AMF : GP-97-20 en date du 13 mars 1997 - N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 - Code APE : 6430Z
Siège social : 139-147 rue Paul Vaillant-Couturier -92240 Malakoff